Occuper un poste d’ACH ; avoir réussi le concours ou être nouvellement nommé ACH. Formation accessible aux personnes en situation de handicap

🡽 Comprendre le cadre d’exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la fonction publique hospitalière

🡽 Acquérir les techniques de management et de communication utiles dans le cadre des missions des ACH

🡽 Maîtriser les connaissances spécifiques à l’exercice des missions des ACH

Convergences

Tout personnel ACH nommé dans le corps à la suite d’un recrutement par concours ou sur liste d’aptitude ainsi que tout agent détaché ou ayant bénéficié d’une nomination directe.

fg@convergences.bzh

**CONTACT :**

L’approche théorique se fonde sur une

répétition d’exercices variés et

stimulants (Vrai/Faux, QCM, exercices

d’association).

Des exercices récapitulatifs et simples

d’accès seront remis aux participants à

la fin des séances.

Une documentation pédagogique,

indépendante des exercices,

récapitule les données notionnelles à

intégrer.

Un suivi intersession est opéré via les outils numériques mis à disposition

**Module 1** : consolider sa culture hospitalière (2 jours)

**Module 1 :** connaitre les règles de financement des EPS (1 jour)

**Module 1 :** appréhender les statuts des personnels FPH (1 jour)

**Module 1** : s’initier aux règles des marchés publics (1 jour)

**Module 2 :** comprendre les techniques et postures managériales (8 jours)

**Module 2** : mieux communiquer au sein d’une équipe et avec une équipe (4 jours)

**Module 3** : connaître les principes de l’amélioration continue de la qualité, de la démarche de certification et de la gestion des risques (1 jour)

**Module 3 :** maîtriser les notions de pilotage économique et financier et d’indicateurs de gestion (1 jour)

**Module 3 :** l’approche RH au sein des établissements de santé (1,5 jour)

**Module 3 :** la gestion du développement durable à l’hôpital + visite de service. (1 jour)

**Module 3 :** méthodologie de préparation du stage. (1/2 jour)

22 jours (hors stage)

15 participants au maximum

FORMATION D’ADAPTATION A L’EMPLOI DES ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS (Présentiel)

L’arrêté du 24 octobre 2014 fixe l’organisation et le contenu de la formation d’adaptation à l’emploi des adjoints des cadres hospitaliers. Cette formation propose ainsi les contenus réglementaires imposés. Néanmoins, elle cherche toujours à partir des besoins et questionnements formulés en début de formation par les participants afin que les contenus permettent une participation dynamique de chacun et un réel développement des savoirs et compétences professionnels. L’objectif principal de cette formation restant l’adaptation des professionnels à un environnement de travail en perpétuel évolution.